

## Par décret n° 2012-3294 du 18 décembre 2012.

Monsieur Hichem Kalai, administrateur, est chargé des fonctions de sous-directeur d'administration centrale à la direction générale des réformes et des perspectives administratives à la présidence du gouvernement.

## Arrêté du chef du gouvernement du 18 décembre 2012, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 69-400 du 7 novembre 1969, portant création d'un Premier ministre et fixant les attributions du Premier ministre,

Vu le décret n° 70-118 du 11 avril 1970, portant organisation des services du Premier ministre, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 71-133 du 10 avril 1971, portant réorganisation des services du Premier ministre,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu l'arrêté Républicain n° 2011-2 du 24 décembre 2011, portant nomination du président du gouvernement,

Vu le décret n° 2012-13 du 16 janvier 2012, portant nomination de Monsieur Néjib Khalfaoui, conseiller des services publics, chef de cabinet du chef du gouvernement.

Arrête :

Article premier – Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, qui a modifié et complété la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le chef du gouvernement délègue à Monsieur Néjib Khalfaoui, conseiller des services publics, chef de cabinet du chef du gouvernement, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation.

Art. 2 – Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 18 décembre 2012.

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

## Par arrêté du chef du gouvernement du 12 novembre 2012.

Les personnages nationaux suivants sont nommés membres de l'académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts « Beit Al Hikma » :

### \* Membres actifs résidents en Tunisie :

#### I- Sciences :

##### a- Sciences humaines et sociales :

Ammar Mahjoubi	Histoire
Yadh Ben Achour	Droit constitutionnel
Sadok Belaid	Droit constitutionnel
Azedine Beschouech	Epigraphie
Abdessalem Mseddi	Linguistique
Abdelhamid Henia	Histoire
Fethi Triki	Philosophie
Malika Ouelbani	Philosophie
Jaleddine Said	Philosophie
Mehdi Mabrouk	Sciences sociales
Mongi Bourgou	Géographie
Mounira Chapoutot	Histoire
Mohamed Ben Romdhane	Sciences économiques
Abdejelil Temimi	Histoire

## **b- Sciences islamiques :**

Hichem Djaït	Histoire de l'islam
H'mida Ennaifer	Islamologie
Abdelmajid Charfi	Civilisation Islamique
Abou Yaareb Marzouki	Philosophie
Mokdad Arfa Mensia	Philosophie Islamique

## **c- Sciences naturelles et mathématiques :**

Abdelhamid Hussairi	Mathématiques
Karem Boubaker Ben Mahmoud	Sciences mathématiques et physique naturelle
Souad Kammoun Chouk	Gestion des systèmes informatiques
Mohamed Salah Abbassi	microbiologie
Rafik Boukhris	médecine
Radhi Jazi	pharmacie
Ahmed Marrakchi	ingénierie
Anouar Jarraya	Chimie organique
Mohamed Ayeb	immunologie

## **II- Lettres :**

Béchir Ben Slama	Littérature et roman
Abdelkader M'hiri	Langue et lettres arabes
Mohamed Rached Hamzaoui	Littérature et linguistique
Azedine Madani	Ecriture théâtrale
Moncef El Ouhaibi	Poésie
Mounir Fendri	Langue et lettres allemandes
Raja Yassine Bahri	Langue et lettres espagnoles
Mounir Ben Khalifa	Langue et lettres Anglaises
Hamadi Sammoud	Langue et lettres arabes
Jelloul Azzouna	Roman
Alya Baccar Bornaz	Lettres françaises
Ali Louati	Littérature et écriture dramatique
Emna Belhaj Yahia	Roman français
Mohamed Yaalaoui	Langue et lettres arabes
Mahmoud Tarchouna	Littérature comparée

## **III- Arts :**

Férid Boughedir	Cinéma
Kahéna Attia	Cinéma
Mahmoud Guetat	Musique
Fadhel Jaibi	Théâtre
Jalila Baccar	Théâtre
Samir Triki	Arts plastiques
Rafik El Kamel	Arts plastiques

## **\* Membres honorifiques de nationalité tunisienne :**

Amor Chedli	Médecine
Said Stiri	Médecine
Abdelwahab Bouhdiba	Philosophie et sciences sociales
Mustapha Filali	Lettres et langue arabes
Salah Mehdi	Musique

## **\* Membres actifs de nationalité tunisienne non résident en Tunisie :**

Mondher Kilani	Anthropologie
Salem Chouaïb	Immunologie
Fethi Ben Slama	Psychanalyse
Ridha Arem	Médecine
Melika Zghal	Sciences sociales
Mohamed Larbi Bouguerra	Physique
Anouar Braham	Musique
Mustapha Tlili	Ecrivain
Omar Charni	Philosophie et histoire des sciences
Ahmed Hasnaoui	Philosophie

## **\* Membres associés de nationalités étrangères :**

### **- Maroc :**

- 1- Houria Sinaceur,
- 2- Abdessalem Cheddadi.

### **- Algérie :**

- 3- Abulkacem Saadallah,
- 4- Waciny Laaredj.

### **- Palestine :**

- 5- Elyas Sanbar.

### **- Egypte :**

- 6- Jamel Ghitani,
- 7- Ahmed Zewil,
- 8- Hassen Hanafi.

### **- Liban :**

- 9- Nacif Nassar,
- 10- Wajih Kawtharani.

### **- France :**

- 11- Roshdi Rashed,
- 12- André Vauchez.

### **- Etats Unis :**

- 13- Fred Donner,
- 14- Noam Chomsky.

### **- Allemagne :**

- 15- Gudrun Krämer.